

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

***Messieurs les actionnaires
de l'Arab International Lease AIL***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2012, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 175.156 mille dinars et un bénéfice net de 2.832 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de

planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **L'ARAB INTERNATIONAL LEASE** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués..

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2012 :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit bail mobilier ou de crédit bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

D'un commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Au cours de l'exercice 2012, aucune opération de leasing relative à cette convention n'a été engagée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences, qu'ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013, se détaillent ainsi :

Agence	Loyer mensuel (HTVA)	Date d'application (qui coïncide avec la date d'ouverture)
Sousse 2	700 DT	A partir du Mai 2010
Nabeul	1.000 DT	A partir du Décembre 2010
Gabes	350 DT	A partir du Février 2011

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et

demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 357.829 DT

- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 259.371DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 476.987 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2012, à ce titre, portent sur 195.797 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 6 juin 2006. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation (500 litres par mois) et la prise en charge annuelle des prestations téléphonique et des consommations d'eau, de l'électricité et du gaz. Le Directeur Générale a présenté sa démission. Le conseil d'administration tenu le 25 juin 2012 a pris acte de cette démission et a autorisé l'attribution d' :

- Une indemnité compensatrice de 8 800 DT en contrepartie de ses droits au congé non consommé;
- Une indemnité exceptionnelle de performance au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 16 Juillet 2012 ;

Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a élit le Directeur Général démissionnaire, Président du Conseil d'administration et ce pour la période de son mandat d'administrateur qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

D'un autre côté nous vous signalons que le même conseil d'administration a autorisé la cession de la voiture de fonction de l'ancien Directeur Général à la BTK pour un montant de 35 000 DT correspondant à la valeur d'expertise faite le 30 mars 2012.

2- Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour la durée d'une année commençant le 25 juin 2012 et se terminant avec l'assemblée Générale ordinaire statuant l'exercice 2012. Sa rémunération est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 25 juin 2012. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le nouveau Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation et la prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

3- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25.6.2012 au 31.12.2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	67 645	0	44 784	0	43 750	43 750

Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue en 2012 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir

à nous prononcer sur leur utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La convention concernée :

- ***Administrateur concerné*** : Banque Tuniso-Koweitienne "B.T.K".
- ***Nature et objet*** : Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L, le 26 septembre 2012, pour la somme de 9.200.000 DT.
- ***Modalités*** : Remboursement du principal en 18 trimestrialités de 511.111 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au TMM+2,0%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date de la signature du contrat, soit 46.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 41.022 DT.

Cette convention, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 7 Décembre 2012, a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats Financiers

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2 011
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	10 163 558	2 285 948
Placements à court terme			-
Créances issues d'opérations de leasing	6	156 827 804	139 091 198
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	6 565	3 259
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	321 196	287 161
Autres actifs	10	6.736.460	7 533 506
Total de l'actif		175 155 583	150 301 073
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	2 769 542	2 785 841
Emprunts et dettes rattachées	12	137 870 081	114 453 160
Dettes envers la clientèle	13	2 344 008	2 214 032
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 482 777	8 097 376
Autres passifs	15	2 408 829	1 881 564
Total du passif		151 875 237	129 431 973
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		15 000 000	15 000 000
Réserves		5 088 517	4 448 475
Résultats reportés		359 593	394 603
Résultat de l'exercice		2 832 236	1 026 021
Total des capitaux propres	16	23 280 346	20 869 100
Total passif et capitaux propres		175 155 583	150 301 073

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		15 058 756	12 444 744
Autres produits sur opérations de leasing		244 190	191 964
<i>Total des produits de leasing</i>	17	15 302 946	12 636 708
Charges financières nettes	18	(7 240 245)	(6 627 928)
Produits des placements	19	67 062	24 000
PRODUIT NET DE LEASING		8 129 763	6 032 780
Charges de personnel	20	(1 710 155)	(1 429 598)
Autres charges d'exploitation	21	(716 493)	(692 478)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(102 621)	(92 615)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(2 529 268)	(2 214 692)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 600 494	3 818 088
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(1 873 083)	(2 223 681)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 727 412	1 594 407
Autres gains ordinaires		140 610	3 876
Autres pertes ordinaires		(49 870)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 818 151	1 598 283
Impôt sur les bénéfices	24	(985 916)	(572 262)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 832 236	1 026 021
Résultat par action (de base et dilué)	16	1,888	1,006

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2 011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		97 531 847	73 628 541
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(100 939 667)	(89 661 619)
Sommes versées aux fournisseurs et autres créditeurs		(858 961)	(112 267)
Sommes versées au personnel		(1 510 346)	(1 159 693)
Intérêts payés		(6 429 356)	(6 139 910)
Impôts et taxes payés		(1 805 542)	(2 862 409)
Autres flux liés à l'exploitation		112 170	24 000
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		(13 899 854)	(26 283 356)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(160 309)	(94 787)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		52 800	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(2 703 500)	(126 700)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		2 646 282	5 818
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(164 727)	(215 669)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	5 000 000
Dividendes et autres distributions		(400 000)	(800 000)
Encaissements provenant des emprunts		121 700 000	111 690 000
Remboursement d'emprunts		(99 341 511)	(84 498 667)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		21 958 489	31 391 333
Variation de trésorerie		7 893 908	4 892 308
Trésorerie en début de période	25	(499 892)	(5 392 200)
Trésorerie à la clôture de la période	25	7 394 016	(499 892)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2012:

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéficiaires réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par

portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.200.000 D, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques	10 162 411	2 284 801
Caisses	1 147	1 147
Total	10 163 558	2 285 948

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 156.827.804 DT contre un solde net de 139.091.198 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>167 702 561</i>	<i>148 143 544</i>
+ Encours financiers	6.1	154 054 549	135 177 030
+ Impayés	6.2	14 622 109	13 835 449
- Intérêts échus différés		(974 096)	(868 934)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>1 748 439</i>	<i>2 527 269</i>
Total brut des créances leasing		169 451 000	150 015 059
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(10 339 797)	(7 443 033)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(1 200 000)	(625 000)
Produits réservés		(1 083 399)	(1 257 146)
Total net des créances leasing		156 827 804	139 091 198

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 154.054.549 DT contre 135.177.030 DT au 31 Décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 18.877.519 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2011	135 177 030
Additions de la période	
Investissements	89 060 034
Relocations	1 317 120
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(66 462 242)
Cessions à la Valeur résiduelle	(7 022)
Cessions anticipées	(4 100 368)
Relocations	(930 003)
Encours financiers au 31 décembre 2012	154 054 549

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	168 855 068	148 616 140
à recevoir dans moins d'1 an	66 723 272	58 812 396
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	101 531 764	89 287 117
à recevoir dans plus de 5 ans	600 032	516 627
- Produits financiers non acquis	(22 711 489)	(18 886 398)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	146 143 578	128 043 693
à recevoir dans moins d'1 an	54 959 793	48 105 070
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	90 632 761	79 451 234
à recevoir dans plus de 5 ans	551 024	487 390
Valeurs résiduelles (2)	52 650	67 677
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 863 532	4 653 951
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 994 789	2 411 708
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	154 054 549	135 177 030

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Bâtiment et travaux publics	11 852 713	8 344 242
Industrie	21 201 743	15 856 745
Tourisme	10 411 259	18 305 051
Commerces et services	94 689 884	75 761 214
Agriculture	15 898 950	16 909 778
Total	154 054 549	135 177 030

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Equipements	13 618 145	13 324 248
Matériel roulant	132 312 256	112 660 738
Matériel spécifique	715 182	899 421
<i>Sous Total</i>	146 645 583	126 884 408
Immobilier	7 408 966	8 292 622
Total	154 054 549	135 177 030

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 14.622.109 DT contre 13.835.449 DT au 31 Décembre 2011. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Clients ordinaires (1)	9 101 960	8 469 734
Inférieur à 1 mois	2 687 044	2 682 849
Entre 1 et 3 mois	2 874 258	2 798 985
Entre 3 et 6 mois	852 418	1 016 512
Entre 6 mois et 1 année	946 891	935 267
Supérieur à 1 année	1 484 292	918 218
Frais	400 383	322 881
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(143 326)	(204 977)
Clients litigieux (2)	5 347 942	5 138 095
Valeurs impayées (3)	172 207	227 619
Total (1)+(2)+(3)	14 622 109	13 835 449

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
Intérêts échus différés	(694 521)	(247 663)	(8 733)	(15 243)	(7 937)	(974 096)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
CREANCES LEASING	110 168 266	40 883 292	2 105 114	3 612 376	12 682 765	169 451 813
Avances reçues (*)	(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
ENCOURS GLOBAL	108 317 832	40 871 169	2 105 114	3 612 376	12 209 814	167 116 305
ENGAGEMENTS HORS BILAN	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
TOTAL ENGAGEMENTS	110 031 835	40 948 259	2 105 114	3 612 376	12 209 814	168 907 398
Produits réservés	-	-	(40 960)	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	-	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4	-	-	(74 654)	(496 844)	(10 851 699)	(11 423 196)
Produits réservés						
Provisions collectives	(880 255)	(319 745)				(1 200 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(880 255)	(319 745)	0	0	0	(1 200 000)

ENGAGEMENTS NETS	109 151 580	40 628 513	2 030 460	3 115 533	1 358 115	156 284 201
-------------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	--------------------

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,25%	2,14%	7,23%
	10,61%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	3,55%	13,75%	88,88%
	63,72%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2012 et au 31 Décembre 2011 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 6.565 DT contre 3.259 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	65 131	7 335	-	72 466	61 872	4 029	-	65 901	6 565
TOTAUX		65 131	7 335	-	72 466	61 872	4 029	-	65 901	6 565

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 321.196 DT contre 287.161 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	273 134	139 000	106 940	305 194	138 032	54 491	86 591	105 932	199 262
Equipements de bureau	10,0%	98 366	3 002	-	101 368	59 001	6 534	-	65 535	35 833
Matériel informatique	33,3%	200 939	10 189	-	211 128	157 328	28 222	-	185 550	25 578
Installations générales	10,0%	108 408	783	-	109 191	39 324	9 344	-	48 668	60 523
TOTAUX		680 848	152 974	106 940	726 882	393 686	98 591	86 591	405 686	321 196

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 6.736.460 DT contre 7.533.506 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Dépôts et cautionnements versés	305	305
Prêts et avances au personnel	10.1 418 330	392 549
Charges reportées	10.2 486 666	284 713
Fournisseurs, avances et acomptes	1 035	2 187
Etat, report de TVA	5 509 185	6 196 128
Etat, report d'I.S	15.1 0	423 095
Charges constatées d'avance	10.3 18 292	26 994
Produits à recevoir des tiers	2 957	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	297 792	202 752
Compte d'attente	1 898	1 826
Total	6 736 460	7 533 506

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	398 030	391 049
Échéances à plus d'un an	347 401	354 499
Échéances à moins d'un an	50 629	36 550
<i>Avances au personnel (2)</i>	20 300	1 500
Avances sur primes	20 300	1 500
Total général (1)+(2)	418 330	392 549

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	721 405	302 457	-	1 023 862	484 628	174 571	-	659 199	364 664
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	74 972	96 000	-	170 972	27 036	21 933	-	48 969	122 002
TOTAUX		796 378	398 457	0	1 194 835	511 664	196 504	0	708 168	486 666

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 196.504 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Fournitures de bureau et autres	11 458	9 949
Licence Antivirus online	2 334	1 920
Abonnement ADSL	564	425
Maintenance	375	
Assurance voitures	3 561	
Frais sur achat de cadeaux	0	14 700
Total	18 292	26 994

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 2.769.542 DT contre 2.785.841 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques, découverts	2 769 542	2 785 841
Total	2 769 542	2 785 841

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 137.870.081 DT au 31 Décembre 2012 contre 114.453.160 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	134 637 322	112 278 833
Billets de trésorerie		500 000	4 000 000
Emprunts bancaires		75 385 322	67 088 833
Emprunts obligataires		58 752 000	41 190 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		3 242 909	2 186 947
Intérêts sur emprunts bancaires		812 763	483 202
Intérêts sur emprunts obligataires		2 255 471	1 529 070
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		(10 150)	(12 620)
Intérêts sur billets de trésorerie		(10 150)	(12 620)
Total général (1) + (2) + (3)		137.870.081	114 453 160

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2012

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETTS DE TRESORERIE</u>									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	3 000 000		3 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	1 000 000		1 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie TUNIS CENTER	500 000	5,65%	12 mai 2013	-	500 000		500 000	-	500 000
<u>Total des billets de trésorerie</u>				4 000 000	500 000	4 000 000	500 000	-	500 000
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	(72 000 000)	18 000 000	-	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 754 069	-	(1 318 602)	4 435 467	3 039 956	1 395 511
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	-	(889 951)	4 110 049	3 168 191	941 858
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	7 800 000	-	(1 950 000)	5 850 000	2 600 000	3 250 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	9 336 000	-	(1 998 000)	7 338 000	4 008 000	3 330 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du	5 000 000	-	(750 000)	4 250 000	3 000 000	1 250 000
BTK	9 200 000	TMM+2%			9 200 000	-	9 200 000	7 155 556	2 044 444
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	375 000	-	(375 000)	-	-	-
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	3 000 000	-	(500 000)	2 500 000	2 000 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 437 500	-	(750 000)	1 687 500	937 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	8 586 264	-	(1 846 959)	6 739 305	4 776 691	1 962 614
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	-	5 000 000	(125 000)	4 875 000	3 897 740	977 260
<u>Total des crédits bancaires</u>				67 088 833	91 200 000	(82 903 511)	75 385 322	39 583 634	35 801 687
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	(2 000 000)	0	-	-
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	(2 000 000)	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	6 000 000	-	(2 000 000)	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	17 190 000		(3 438 000)	13 752 000	10 314 000	3 438 000
AIL 2012					30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>				41 190 000	30 000 000	(12 438 000)	58 752 000	42 314 000	16 438 000
<u>TOTAL GENERAL</u>				112 278 833	121 700 000	(91 341 511)	134 637 322	81 897 634	52 739 687

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.344.008 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.214.032 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Avances et acomptes reçus des clients	2 335 508	2 205 532
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
Total	2 344 008	2 214 032

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.482.777 DT au 31 Décembre 2012 contre 8.097.376 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	10 046	15 701
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	6 472 731	8 081 675
Total général (1) + (2)	6 482 777	8 097 376

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.785.829 DT au 31 Décembre 2012 contre 1.881.564 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Personnel, provisions pour congés payés	266 990	205 151
Personnel, autres charges à payer	155 793	127 437
Etat, retenues sur salaires	31 279	29 289
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	139 217	155 478
Etat, impôt sur les sociétés à payer 15.1	461 890	-
Etat, autres impôts et taxes à payer	25 800	11 792
C.N.S.S	93 503	80 816
Assurance groupe	18 089	15 635
Assurance COMAR	857 194	980 528
Autres comptes créditeurs	191 304	149 475
Diverses charges à payer 15.2	143 267	106 306
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	16 650	18 443
Compte d'attente	7 853	1 243
Total	2 408 829	1 881 564

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Impôt sur les sociétés dû	562 821	572 262
- Acomptes provisionnels	(88 138)	(985 428)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 793)	(9 929)
Dette (ou report) d'impôt exigible	461 890	(423 095)

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Redevances téléphoniques	10 000	17 111
Honoraires	86 107	72 837
Eau & électricité	2 000	-
Loyers	45 160	16 358
Total	143 267	106 306

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	509 430	438 399
Réserve extraordinaire	650 000	650 000
Réserve facultative	3 000 000	2 500 000
Fonds pour risque généraux	400 000	400 000
Réserves pour fonds social (B)	529 087	460 076
Résultats reportés	359 593	394 603
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<u>20 448 110</u>	<u>19 843 078</u>
Résultat de l'exercice (1)	2 832 236	1 026 021
Total des capitaux propres avant affectation (C)	23 280 346	20 869 100
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)	1 500 000	1 020 274
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2) (D)	1,888	1,006

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2012

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2011	15 000 000	438 399	650 000	2 500 000	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juillet 2012		71 031		500 000		90 000	(35 010)	(626 021)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						12 287			12 287
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						(33 277)			(33 277)
Résultat de l'exercice 2012								2 832 236	2 832 236
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000	400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>		15 058 756	12 444 744
Intérêts conventionnels	(A)	14 536 079	12 719 411
Intérêts intercalaires	(B)	42 899	19 700
Préloyers	(C)	97 466	85 629
Intérêts de retard		158 075	88 137
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		50 490	79 342
Variation des produits réservés	17.1	173 747	(547 475)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>		244 190	191 964
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		162 622	118 870
Frais de dossier		81 568	73 093
Total (1)+(2)		15 302 946	12 636 708
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		129 982 886	114 433 539
. A la fin de la période		147 945 480	129 982 886
. Moyenne	(D)	138 964 183	122 208 212
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	14 676 444	12 824 740
- Taux moyen	(C)/(D)	10,56%	10,49%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	457 414	93 997
Intérêts de retard antérieurs	423	1 659
Intérêts de rééchelonnement	19 465	
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(303 551)	(623 121)
Intérêts de retard		(548)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(19 461)
Total	173 747	(547 475)

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Charges financières des emprunts (1)	(A)	7 062 700	6 090 853
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		3 382 780	2 459 803
Intérêts des crédits bancaires		2 516 086	2 519 927
Intérêts des certificats de leasing		924 840	923 268
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		42 490	40 508
Résorptions des frais d'émission des emprunts		196 504	147 347
Autres charges financières (2)		177 545	537 075
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		195 926	541 594
Autres produits financiers		(18 381)	(4 519)
Total (1)+(2)		7 240 245	6 627 928
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		111 690 000	85 087 500
. A la fin de la période		121 700 000	111 690 000
. Moyenne	(B)	116 695 000	98 388 750
- Taux moyen	(A)/(B)	6,05%	6,19%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
+ Plus value potentielle sur placements		17 562	-
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		45 000	19 500
+ Jetons de présence		4 500	4 500
Total		67 062	24 000

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Salaires et compléments de salaires	826 966	674 840
Charges connexes aux salaires	475 355	381 631
Cotisations de sécurité sociale	288 901	225 696
Autres charges sociales	118 933	147 432
Total	1 710 155	1 429 598

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Divers achats (1)</i>	111 699	78 985
Achat de matières et fournitures	111 699	78 985
<i>Services extérieurs (2)</i>	209 810	195 256
Locations	120 933	121 497
Entretiens et réparations	9 857	8 855
Primes d'assurances	16 067	12 134
Autres	62 953	52 771
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	239 742	254 284
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	117 701	104 119
Publicités, publications, relations publiques	16 896	34 091
Cotisations et dons	24 877	18 380
Déplacements, missions et réceptions	2 655	22 088
Frais postaux et de télécommunications	47 073	40 943
Services bancaires et assimilés	30 540	34 663
<i>Charges diverses (4)</i>	43 750	56 250
Jetons de présence	43 750	56 250
<i>Impôts et taxes (5)</i>	111 492	104 903

T.C.L	107 817	100 000
Droits d'enregistrement et de timbres	2 028	3 317
Autres impôts et taxes	1 647	1 586
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	716 493	689 678

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 029	1 698
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	98 592	90 917
Total	102 621	92 615

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 372 666	2 717 582
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	575 000	625 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 074 583)	(1 118 901)
Total	1 873 083	2 223 681

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2012 et le 31 Décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Résultat net de l'exercice	2 832 235	1 026 021
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	985 916	572 262
- Dotations aux provisions	2 947 666	3 342 582
- Jetons de présence	43 750	56 250
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	(45 000)	(19 500)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	
<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<i><u>6 764 568</u></i>	<i><u>4 977 615</u></i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 947 666)	(3 342 582)
Résultat fiscal	2 816 902	1 635 033
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	985 916	572 262

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2012, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Avoirs en banques	10 162 412	2 284 802
- Découverts bancaires	(2 769 542)	(2 785 841)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
Total	7 394 016	(499 892)

Note 26. Engagements hors bilan :

26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2012 :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Opérations de leasing	1 791 092	3 192 709
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 587 200	4 953 176
Intérêts à courir sur emprunts BTE	518 435	789 097
Intérêts à courir sur emprunts BTL	856 863	1 531 209
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 612 364	2 440 987
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	843 461	1 528 184
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	693 068	-
Intérêts à courir sur certificat de leasing	111 660	88 817
Total	14 014 143	14 524 179

26.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Intérêts non échus sur opérations de leasing	23 619 775	20 664 624
Garanties réelles reçues des clients	2 682 506	1 574 379
Valeur des biens donnés en leasing	182 625 885	161 045 814
Total	208 928 166	183 284 818

Note 27. Transactions avec les parties liées :

27.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2012.

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25.6.2012 au 31.12.2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	67 645	0	44 784	0	43 750	43 750

27.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2012	*	-	
Commissions d'étude et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2012	*	-	(270.000)
Commissions de gestion emprunt AIL 2012	*	-	
Commissions de montage Billet de trésorerie		-	
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(8 000)
Commissions sur versement chèque		(615)	-
Commissions sur virements et versement effets		(21 880)	-

(Suite)	BTK	SCIF
Commissions de gestion sur facilités de caisse	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(195 797)	
Intérêts sur crédits bancaires	(1 135 209)	-
Charges locatives	** (88 866)	-
Jetons de présence servis	(37 500)	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	16 058	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	30 399	1 616

(*) Inscrits en charges reportées dont 56.250 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

(**) Dont 12.654 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse 2, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2012, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2012

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	29.5	160 836 539		150 978 364
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	29.6	8 872 748		4 121 521
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		327 761	100%	327 761
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		418 635	100%	418 635
Créances sur l'Etat		5 509 185	0%	-
Autres postes d'actifs		321 974	100%	321 974
Banques et caisses		10 163 558	20%	2 032 712
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		187 550 400		159 300 966

29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	15 000 000
Réserves	+	5 088 517
Résultats reportés	+	359 593
Résultat de l'exercice	+	2 832 236
Distributions proposées (Proposée par le C Administration du 16/04/2013)	-	(1 350 000)
Provisions non affectées	+	
Charges reportées	-	(486 666)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	21 443 680
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		1 200 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	1 200 000
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	22 643 680
29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS		14,21%

29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
Intérêts échus différés	(694 521)	(247 663)	(8 733)	(15 243)	(7 937)	(974 096)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
Avances reçues	(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
ENCOURS GLOBAL	108 317 832	40 871 169	2 105 114	3 612 376	12 209 814	167 116 305
Produits réservés	-	-	40 960	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
TOTAL BILAN	108 317 832	40 871 169	2 064 153	3 428 654	11 351 097	166 032 906
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
TOTAL HORS BILAN	1 714 003	77 090	0	0	0	1 791 092
TOTAL ENGAGEMENTS	110 031 835	40 948 259	2 064 153	3 428 654	11 351 097	167 823 998
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(132 083 660)	(43 489 064)	(2 453 894)	(2 983 338)	(1 615 929)	(182 625 885)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
Provisions sur impayés	-	-	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(132 090 660)	(43 489 064)	(2 487 588)	(3 296 459)	(11 610 411)	(192 974 182)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 359 088)	(1 259 908)	-	(248 804)	(253 721)	(4 121 521)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	108 910 278	39 957 993	2 028 267	2 955 858	1 247 488	155 099 885

29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER
LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	103 520 850	35 084 959	1 491 172	2 009 031	4 271 819	146 377 832
Impayés	937 478	3 654 102	622 675	1 170 234	7 032 402	13 416 891
Intérêts échus différés	(667 576)	(233 488)	(8 733)	(12 940)	(7 135)	(929 871)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
Avances reçues	(1 832 786)	(12 123)	-	-	(464 230)	(2 309 140)
ENCOURS GLOBAL	103 703 975	38 495 881	2 105 114	3 166 326	10 832 856	158 304 151
Produits réservés	0	0	(40 960)	(159 090)	(660 854)	(860 905)
TOTAL BILAN	103 703 975	38 495 881	2 064 153	3 007 235	10 172 002	157 443 245
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
TOTAL HORS BILAN	1 714 003	77 090	0	0	0	1 791 092
TOTAL ENGAGEMENTS	105 417 977	38 572 970	2 064 153	3 007 235	10 172 002	159 234 338
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	0	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(123 644 068)	(40 352 076)	(2 453 894)	(2 502 774)	(755 951)	(169 708 763)
Provisions sur encours financiers	0	0	0	(5 966)	(3 030 015)	(3 035 981)
Provisions sur impayés	0	0	(33 694)	(307 155)	(6 178 764)	(6 519 613)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(123 651 068)	(40 352 076)	(2 487 588)	(2 815 895)	(9 966 230)	(179 272 856)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	106 551 190	38 698 085	2 028 267	2 707 054	993 767	150 978 364

29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	4 609 063	2 239 110		349 835	479 522	7 677 530
Impayés	49 387	150 353		98 519	906 959	1 205 218
Intérêts échus différés	(26 945)	(14 174)	-	(2 304)	(802)	(44 225)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(17 647)	-	-	-	(8 721)	(26 368)
ENCOURS GLOBAL	4 613 857	2 375 288		446 051	1 376 958	8 812 154
Produits réservés	-	-	-	(24 632)	(197 862)	(222 494)
TOTAL BILAN	4 613 857	2 375 288		421 419	1 179 096	8 589 660
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
TOTAL HORS BILAN	-	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	4 613 857	2 375 288		421 419	1 179 096	8 589 660
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(8 439 592)	(3 136 988)		(480 564)	(859 978)	(12 917 122)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(178 911)	(178 911)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(605 292)	(605 292)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(8 439 592)	(3 136 988)		(480 564)	(1 644 182)	(13 701 325)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 359 088)	(1 259 908)		(248 804)	(253 721)	(4 121 521)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	2 359 088	1 259 908	0	248 804	253 721	4 121 521